

RETRAITE
RETRAIT DU PROJET DE LOI

Définition :

Un otage est une personne retenue prisonnière par un preneur d'otage, et dont la vie sauve et la libération dépendent d'une exigence à remplir par une tierce partie.

**Dans le langage politique, surtout gouvernemental,
il n'y a pas de retenue !!**

Assimiler un salarié en grève à un preneur d'otage et l'action syndicale à une forme de terrorisme est révélateur de l'état d'esprit de leurs auteurs.

Faire peur, dresser les salariés les uns contre les autres, une vieille recette réactionnaire employée, à qui mieux-mieux, par les ministres et le chef de l'État.

**Quand nos dirigeants n'ont plus que cela à dire,
cela en dit « long » sur leurs intentions.**

A FO Energie et Mines, nous déplorons aussi la pénurie, **la pénurie de dialogue social !**

NON AUX 62 ANS

NON AUX 67 ANS

OUI

A UNE AUTRE REFORME DES RETRAITES

Défendez-vous
Rejoignez-nous

www.fnem-fo.org